



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE,  
DES STAGES ET BOURSES

N°

25

MEMAEIAD/SG/DFCSB/SDSB/CO/22

Abidjan, le

23 MAI 2022

## COMMUNIQUE

Dans le cadre de la coopération en matière d'enseignement supérieur, le Gouvernement du Royaume du Maroc offre aux étudiants cent cinquante (150) bourses d'études pour les niveaux Licence, Master et Doctorat ainsi que des formations professionnelles, au titre de l'année académique 2022-2023.

Cette offre est composée de 100 bourses universitaires, 20 bourses pour des formations professionnelles et 30 bourses pour des formations au sein des établissements situés dans les Provinces du Sud du Royaume.

La bourse est partielle et prend exclusivement en compte les frais de scolarité et de couverture médicale.

La bourse concerne les étudiants titulaires d'un Baccalauréat de l'année 2022 ou 2021 avec la mention « **Très bien** », « **Bien** », « **Assez-bien** » et pour les niveaux Master et Doctorat, des étudiants titulaires d'une licence ou d'un Master avec la mention « **Bien** ».

Toutefois, il est à préciser qu'afin de permettre aux futurs lauréats de la bourse de coopération marocaine de commencer la rentrée académique à bonne date, les élèves en classe de Terminale non encore titulaires du diplôme du Baccalauréat sont invités à faire une préinscription sous réserve de présentation du diplôme post examen.

Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de la Direction de la Formation Continue, des Stages et Bourses du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora au plus tard le **24 juin 2022**.

  
Le Secrétaire Général Adjoint  
  
Kaplétien SORO  
Ambassadeur

## LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué :

- du formulaire de candidature dûment rempli à retirer au Service des Bourses et Stages;
- de deux (02) copies certifiées conformes à l'original du diplôme du Baccalauréat et du relevé de notes ;
- de deux (02) copies de l'extrait d'acte de naissance, deux (02) copies des deux premières pages du passeport ;
- d'un casier judiciaire récent ;
- d'un certificat de visite médicale ;
- de deux (02) photos d'identité en couleur ;
- des copies certifiées conformes des diplômes obtenus et de leurs relevés de notes ainsi qu'un exemplaire du mémoire pour les candidats au Master et de la thèse ou du projet de thèse pour les candidats au Doctorat.

Les informations relatives à la liste des filières et des établissements, aux conditions d'accès aux filières, à la durée des études et aux diplômes délivrés sont disponibles sur le lien [www.amci.ma/repf.pdf](http://www.amci.ma/repf.pdf).

 Le Secrétaire Général Adjoint  
*Kapiélétien SORO*  
Kapiélétien SORO  
Ambassadeur

## FORMALITES RELATIVES AUX DIPLÔMES ET RELEVES DE NOTES

La Direction de la Formation Continue, des Stages et Bourses invite les candidats à la bourse marocaine, à accomplir les formalités suivantes, avant le dépôt de leurs dossiers de candidature :

- Faire légaliser les copies des diplômes et relevés de notes à la mairie ;
- Faire authentifier les copies légalisées auprès de la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) sise à Cocody Danga dans les anciens locaux de l'ONUCI non loin du Lycée Technique.

Il est à rappeler que la date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **24 juin 2022**.

